
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1^{er} décembre 2015 à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
Me Alain R. Roy, avocat, secrétaire d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

Ouverture de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er décembre 2015.

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 01.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Madame Chantal Rouleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux directeurs de services et employés de l'arrondissement.

Madame Rouleau est fière d'annoncer que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a été couronné lauréat du prestigieux prix Monde municipal décerné par l'Institut d'administration publique du Québec (IAPQ) pour son projet « Au cœur d'une renaissance : la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles ». Elle désire remercier tous les bénévoles et les employés qui se sont impliqués dans la réalisation de ce projet rassembleur.

Madame Rouleau désire informer les citoyens du nouvel horaire pour la collecte des matières recyclables

Madame Rouleau annonce le partenariat avec l'Université de Montréal et l'École Polytechnique relativement au projet de phytoremédiation, un projet qui poursuit l'objectif de décontaminer les sols par l'effet des plantes.

Madame Rouleau annonce la mise en ligne prochaine de la nouvelle carte interactive de l'arrondissement.

CA15 30 12 0358

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} décembre 2015 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA15 30 12 0359

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2015, avec les modifications suivantes : le titre de la résolution numéro CA15 30 11 0341 est modifié par le remplacement des mots « Adoption du premier projet » par « Avis de motion »; le titre de la résolution numéro CA15 30 11 0342 est modifié par la suppression des mots « Avis de motion »;

DE ratifier le procès-verbal de correction daté du 25 novembre 2015.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Demande au Conseil de revoir sa décision d'interdire le stationnement sur la 96^e Avenue.

Demande au Conseil de peindre la zone de saillie située aux coins des rues Prince-Arthur et De la Rousselière.

Deux citoyens se sont plaints de la recrudescence du bruit excessif dans une zone commerciale jouxtant leur propriété résidentielle (activité de sciage et d'entreposage de bois) et demandent l'intervention de l'arrondissement afin de rétablir la quiétude dans leur secteur.

Une intervention a été faite relativement aux démarches à être entreprises conjointement par l'arrondissement et le milieu socio-communautaire, afin de mettre en œuvre la Déclaration conjointe de principe marquant l'engagement de la Ville avec le MSSS, relativement projet « Conseil local citoyen en Santé ».

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Chaque élu exprime ses vœux l'occasion du temps des Fêtes qui approche.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel dresse les grandes lignes de la nouvelle politique municipale en matière de déneigement et invite les citoyens à la prudence à l'occasion de leurs déplacements durant les Fêtes.

Monsieur le conseiller Manuel Guedes désire exprimer sa fierté de voir les succès des équipes de soccer et l'implication des bénévoles dans ce sport. Leur rayonnement a d'ailleurs été observé lors du dernier gala Émérite Soccer-Concordia le 30 octobre dernier.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine invite la population à donner des denrées non périssables destinées aux plus démunis de l'arrondissement.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà remercie l'initiative du citoyen pour avoir déposé une pétition concernant la sécurité sur la 4^e Rue. Il invite aussi les citoyens à participer à la Campagne du ruban blanc (CRB), organisée pour commémorer le drame de la Polytechnique le 6 décembre 1989 et pour mettre fin à la violence faite aux femmes.

Monsieur le conseiller Richard Guay invite la population à participer à la 15^e édition de la Grande guignolée des médias, le jeudi, 3 décembre. Il invite aussi la population à célébrer la venue du Père Noël à la Place du Village le 12 décembre prochain.

Madame la conseillère Suzanne Décarie invite aussi la population à venir en grand nombre à cet événement. Elle mentionne aussi l'opération Vaccin, signifiant « Vérification accrue de la capacité de conduite – Intervention nationale », une initiative de différents services policiers destinée à sensibiliser les automobilistes afin qu'ils soient conscients que prendre le volant après avoir consommé n'est pas une option.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Intervention et dépôt d'une pétition de 67 signatures de résidents de la 42^e Rue demandant l'intervention de l'arrondissement afin de régler les problématiques de vitesse et de sécurité sur cette rue.

Intervention et dépôt d'une pétition de 164 signatures de résidents du secteur du parc Germaine-Casaubon, demandant à l'arrondissement de surseoir à sa décision d'aménager un parc d'exercice à cet endroit.

CA15 30 12 0360

ADOPTION - PLAN D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION - PÉRIODE 2016-2018

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'apaisement de la circulation pour les années 2016, 2017 et 2018.

ADOPTÉ

12.01 1155888003

CA15 30 12 0361

OCTROI - CONTRAT - NÉOLECT/LE SAUX INC.- REMPLACEMENT DES LAMPADAIRES AU PARC SAMUEL-MORSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-15-PARC-56 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer, un contrat de 64 646,41 \$, à la firme Néolect/Le Saux inc., pour le remplacement des lampadaires au parc Samuel-Morse;

D'autoriser une dépense de 64 646,41 \$ taxes et incidences incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-15-PARC-56 (9 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 50 % par l'arrondissement et à 50 % par la Ville centre via le programme d'amélioration des aménagements dans les parcs édition 2010-2011.

ADOPTÉ

20.01 1151163027

CA15 30 12 0362

OCTROI - CONTRAT DE SERVICE DE FOURRIÈRE POUR ANIMAUX - COMPAGNIE LE BERGER BLANC INC., - PÉRIODE DE 2 ANS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2016 - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 15-14871 - AUTORISATION - DÉPENSE -VIREMENT DE CRÉDIT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat d'une durée de 2 (deux) ans, à la compagnie Le Berger Blanc inc., pour le service de fourrière pour animaux, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 15-14871 (1 soumissionnaire), pour un montant approximatif de 331 128 \$ toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense approximative de 334 439 \$ taxes incluses, pour tenir compte de la clause d'indexation des prix prévus à l'article 5 du cahier des charges;

D'autoriser un virement de crédit de 32 582 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1154395005

CA15 30 12 0363

OCTROI - CONTRAT - LES ENTREPRISES BERTHIER INC. - RESTAURATION DU JEU D'EAU EXISTANT - PARC VICTORIA-GIRARD - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-15 PARC-57 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme Les Entreprises Berthier inc., au montant de 222 197,01 \$, pour la restauration du jeu d'eau existant au parc Victoria-Girard;

D'autoriser une dépense de 234 661,01 \$ taxes et incidences incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-15-PARC-57 (5 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est imputée à 50 % par l'Arrondissement et 50 % par la Ville Centre via le Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs édition 2012 et d'autoriser le virement budgétaire à cette fin.

ADOPTÉ

20.03 1151163025

CA15 30 12 0364

OCTROI - CONTRAT - LES ENTREPRISES C. DUBOIS INC. - RÉFECTION DES SENTIERS ET REMPLACEMENT DES LAMPADAIRES - PARC SAINTE-MARTHE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-15-PARC-55 - AUTORISATION - DÉPENSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme Les Entreprises C. Dubois inc., au montant de 203 177,45 \$, pour la réfection des sentiers et le remplacement des lampadaires au parc Sainte-Marthe;

D'autoriser une dépense de 208 461,85 \$ taxes et incidences incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-15-PARC-55 (13 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est imputée à 50 % par l'Arrondissement et à 50 % par la Ville centre via le programme d'amélioration des aménagements dans les parcs édition 2011-2012 et autorisation du virement budgétaire à cette fin.

ADOPTÉ

20.04 1151163026

CA15 30 12 0365

AUTORISATION - DE NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-15-PARC-43 - AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE DEK HOCKEY AU PARC ALEXIS-CARREL - AUTORISATION - LANCEMENT - NOUVEL APPEL D'OFFRES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite à la procédure d'appel d'offres numéro RP-15-PARC-43 relatif à l'aménagement d'un terrain de Dek Hockey au parc Alexis-Carrel dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles;

D'autoriser l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles de la Ville de Montréal de procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉ

20.05 1151163028

20.06 VACANT

20.07 VACANT

CA15 30 12 0366

ACCEPTATION - DON - COMPOSANTES, ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DU BASSIN TEMPORAIRE AYANT SERVI À LA TENUE DES CHAMPIONNATS DU MONDE FINA DES MAÎTRES - INSTALLATION COMME PISCINE PERMANENTE AU PARC HANS-SELYE

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accepter le don des composantes, équipements et accessoires du bassin temporaire ayant servi à la tenue des Championnats du monde FINA des Maîtres au parc Jean-Drapeau en 2014 afin de l'installer comme piscine permanente au parc Hans-Selye.

ADOPTÉ

20.08 1151209004

CA15 30 12 0367

RENOUVELLEMENT - BAIL - SOCIÉTÉ DES SALÉSIENS DU QUÉBEC - 8910, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS - BUREAU ACCÈS MONTRÉAL ET 311 - PÉRIODE DE CINQ (5) ANS , DU 1ER JUILLET 2015 - (BÂTIMENT 8634-001)

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver le renouvellement du bail par lequel, la Ville loue de la Société des Salésiens du Québec, des locaux de 185,81 m², au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, Bureau Accès Montréal et 3-1-1, à des fins de bureaux pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} juillet 2015, moyennant un loyer total de 222 523,80 \$, (exempté de TPS et TVQ). (Bâtiment (8634-001);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

ADOPTÉ

20.09 1155941003

20.10 VACANT

CA15 30 12 0368

APPROBATION - CONVENTION DE PARTENARIAT SANS CONTRIBUTION FINANCIÈRE - COOP DE SOLIDARITÉ DU CENTRE MULTIMÉDIA DE L'EST DE MONTRÉAL - SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL - PROGRAMME CULTURE, BIBLIOTHÈQUES ET PATRIMOINE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de partenariat sans contribution financière avec la Coop de solidarité du Centre multimédia de l'Est de Montréal se terminant le 31 décembre 2018;

D'approuver le soutien immobilier d'une valeur annuelle de 20 828 \$ dans le cadre du programme culture, bibliothèque et patrimoine.

ADOPTÉ

20.11 1156816002

CA15 30 12 0369

APPROBATION - CONVENTION - ECO DE LA POINTE-AUX-PRAIRES - RÉALISATION DU PROGRAMME ECO-QUARTIER - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOUTIEN IMMOBILIER ANNUEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 182 000 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour une durée d'une année se terminant le 31 décembre 2016, dans le cadre du programme Éco-quartier ainsi qu'un soutien immobilier annuel d'une valeur de 33 130 \$;

D'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.12 1154939004

CA15 30 12 0370

APPROBATION - CONVENTION - MAISON DES JEUNES DE POINTE-AUX-TREMBLES - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - PROJET COURS D'AUTO-DÉFENSE ET CRÉATION VIDÉO - PROGRAMME INTERVENTION DE MILIEU 2015, ISSU DE L'ENTENTE VILLE-MIDI

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer une contribution financière de 16 616 \$, non récurrente, pour le projet Cours d'auto-défense et création vidéo pour l'année 2015-2016 qui s'inscrit dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans, issu de l'entente Ville-MIDI;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville-centre.

ADOPTÉ

20.13 1153163008

CA15 30 12 0371

OCTROI - QUATRE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - ORGANISMES DE L'ARRONDISSEMENT - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE (MAGASIN PARTAGE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - ÉCOLE SAINTE-GERMAINE-COUSIN - ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET PROFESSIONNELS DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL/CONFÉRENCE SAINTE-MARIA-GORETTI - ORGANISATION - ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare, pour le Marché-Partage Rivière-des-Prairies;

D'octroyer une contribution financière de 250 \$ à l'École Sainte-Germaine-Cousin, afin de permettre l'organisation d'un camp-école au bénéfice d'une classe de 18 élèves sous la direction de madame Louise Le Blanc;

D'octroyer une contribution financière de 1 000 \$ à l'Association des commerçants et professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles, pour l'organisation d'une activité promotionnelle;

D'octroyer une contribution financière de 400 \$ à la Société de Saint-Vincent-dePaul/Conférence Sainte-Maria-Goretti, pour la confection de paniers de Noël destinés aux plus démunis de l'Arrondissement;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.01 1156951012

CA15 30 12 0372

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC, D'ENTRÉES DE SERVICE ET DE FONDATION DE RUES ET DE PAVAGE, DE TROTTOIRS, DE BASES DE BÉTON POUR LAMPADAIRES, DE CONDUITS SOUTERRAINS ET D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DANS - PROJET RÉSIDENTIEL « FAUBOURG POINTE DE L'ÎLE » - MAJORATION - CONTRAT PRO-HON12-09 - SNC LAVALIN INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 3 907,21 \$ taxes incluses, pour la surveillance des travaux de construction de conduites d'égouts sanitaire et pluvial, d'une conduite d'aqueduc, d'entrées de service et de fondation de rues et de pavage, de trottoirs, de bases de béton pour lampadaires, de conduits souterrains et d'un système d'éclairage dans le cadre du projet résidentiel Faubourg Pointe de l'île;

D'approuver la majoration du coût des honoraires professionnels de surveillance, faisant ainsi passer ce coût de 26 003,84 taxes incluses à 29 911,05 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par le promoteur.

ADOPTÉ

30.02 1152726035

CA15 30 12 0373

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 9 octobre 2015.

ADOPTÉ

30.03

CA15 30 12 0374

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 9 septembre 2015 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04

CA15 30 12 0375

ADOPTION DES NORMES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE D'ALTERGO RELATIVEMENT AU SITE WEB DES ARRONDISSEMENTS

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter les normes en matière d'accessibilité universelle d'AlterGo relativement au site Web des arrondissements;

DE recommander aux arrondissements de la Ville de Montréal d'adopter les normes en matière d'accessibilité universelle d'AlterGo relativement au site Web des arrondissements et faire parvenir une copie de la résolution à tous les arrondissements à cette fin.

ADOPTÉ

30.05 1156239011

CA15 30 12 0376

ADOPTION - CALENDRIER - SÉANCES ORDINAIRES - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - CHOIX DES LIEUX - TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2016;

DE désigner, à cette fin, le Centre récréatif Rivière-des-Prairies pour les séances ordinaires du conseil d'arrondissement des 8 mars, 3 mai, 5 juillet, 4 octobre et 6 décembre 2016;

DE désigner, à cette fin, la Maison du citoyen pour les séances ordinaires du conseil d'arrondissement des 2 février, 5 avril, 7 juin, 6 septembre et 1^{er} novembre 2016, ainsi que pour la tenue des séances extraordinaires du conseil, à compter du mois de février 2016.

ADOPTÉ

30.06 1154860017

CA15 30 12 0377

AUTORISATION - DISPOSITION - ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DÉSUETS - ORGANISME « ORDINATEURS POUR LES ÉCOLES DU QUÉBEC » (OPEQ) - ENTENTE NUMÉRO 832034 - VILLE ET L'ORGANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'autoriser la disposition d'équipements informatiques désuets à l'organisme « Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ), en vertu de l'entente portant le numéro 832034 conclue entre la Ville et cet organisme.

ADOPTÉ

30.07 1152543001

CA15 30 12 0378

DEMANDE - CONSEIL MUNICIPAL - AUTORISATION - GREFFIER DE LA VILLE - ÉMISSION - ATTESTATION DE NON-OBJECTION À LA DÉLIVRANCE PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) - CERTIFICAT D'AUTORISATION - BRANCHEMENT - RÉSEAU MUNICIPAL - RÉSEAU PRIVÉ D'ÉGOUT PLUVIAL AVEC RAMIFICATION - TERRAIN - ZONE INDUSTRIELLE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - LES ENTREPÔTS GARIÉPY INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil municipal :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.,c. Q-2), en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de La Pointe-aux-Prairies, pour le compte de la compagnie Les Entrepôts Gariépy inc.

ADOPTÉ

30.08 1154820006

CA15 30 12 0379

DEMANDE - CONSEIL MUNICIPAL - AUTORISATION - GREFFIER - ÉMISSION - ATTESTATION DE NON-OBJECTION À LA DÉLIVRANCE PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) - CERTIFICAT D'AUTORISATION - LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT - CONSTRUCTION DES TRAVAUX D'AQUEDUC - PROJET RÉSIDENTIEL L'ESTUAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil municipal :

D'autoriser le greffier de la ville centre à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction des travaux d'aqueduc dans le cadre du projet résidentiel L'Estuaire.

ADOPTÉ

30.09 1152726036

CA15 30 12 0380

AUTORISATION - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES (DDTET) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN ENGAGEMENT - ARRONDISSEMENT - À ASSUMER SA PART D'INVESTISSEMENT AU PROJET

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), à présenter une demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et d'engager l'arrondissement à assumer sa part d'investissement au projet;

DE désigner monsieur Martin Coutu, directeur, à signer la convention entre l'arrondissement et la CMM;

D'autoriser madame Pascale Léger, chef de section à la division des parcs à agir au nom de l'arrondissement pour ce projet;

DE confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités de communication énoncées à la demande de financement;

DE confirmer l'engagement à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit, ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

DE s'assurer de la conformité du projet au plan et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉ

30.10

CA15 30 12 0381

PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2015, PROJETÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015 - ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 30 SEPTEMBRE 2015 COMPARÉ AVEC LE 30 SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 30 septembre 2015;

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 30 septembre 2015 comparé au 30 septembre 2014.

ADOPTÉ

30.11 1150448009

CA15 30 12 0382

PRENDRE ACTE - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - RESSOURCES FINANCIÈRES - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois d'octobre 2015 et en matière de ressources financières pour la période du 26 septembre au 30 octobre 2015, du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois d'octobre 2015 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'octobre 2015.

ADOPTÉ

30.12 1154230011

CA15 30 12 0383

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT - CONSTRUCTION CYBCO INC., (APPEL D'OFFRES RP-DGP14-001 - MAISON DU CITOYEN - PHASE 2) - RÉALISATION - MAISON DU CITOYEN - AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT - HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE INC. ET CIMA+ S.E.N.C. - APPEL D'OFFRES NUMÉRO PRO DGP13-001 - SERVICES PROFESSIONNELS) - DEMANDE - COMITÉ EXÉCUTIF - AUTORISATION - VIREMENT DE CRÉDIT ENTRE LE SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE CENTRE ET L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 1 760 245,38 \$ taxes incluses au contrat octroyé à Construction Cybco inc. (soumission RP-DGP14-001 - Maison du citoyen - phase 2) dans le cadre du projet de réalisation de la Maison du citoyen; faisant passer le contrat de 14 201 916,65 \$ à 15 962 162,03 \$ taxes incluses à même le virement de crédits demandé;

D'autoriser une dépense additionnelle de 101 476,26 \$ taxes incluses au contrat accordé à Héloïse Thibodeau Architecte inc. et Cima+ S.E.N.C. (soumission PRO-DGP13-001 - Honoraires professionnels) pour correspondre à la valeur réelle des travaux réalisés; faisant passer le contrat de 689 447,55 \$ à 790 923,81 \$ taxes incluses à même le virement de crédits demandé;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DE demander au comité exécutif :

D'autoriser un virement de crédits entre le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville Centre et l'arrondissement d'un montant de 1 700 000 \$ dans le cadre des contrats octroyés pour le projet de réalisation de la Maison du Citoyen, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.13 1151652002

CA15 30 12 0384

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-024 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO RCA09-Z01 TEL QUE MODIFIÉ, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT MODIFIÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) »

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville donne un avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle-même ou un autre conseiller à sa place présentera pour adoption, le règlement numéro RCA09-Z01-024 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RCA09-Z01 tel que modifié, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ». Copie dudit règlement est déposée séance tenante pour consultation.

40.01 1156425010

CA15 30 12 0385

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-024 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO RCA09-Z01 TEL QUE MODIFIÉ, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT MODIFIÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) »

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement numéro RCA09-Z01-024 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RCA09-Z01 tel que modifié, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à fixer la date et le lieu de l'assemblée publique de consultation en rapport avec le présent dossier.

ADOPTÉ

40.01 1156425010

CA15 30 12 0386

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-L01-002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-L01, TEL QUE MODIFIÉ) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) »

Monsieur Richard Guay, conseiller de la ville donne un avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, lui-même ou un autre conseiller à sa place présentera pour adoption, le règlement numéro RCA09-L01-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le lotissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel que modifié) ». Copie dudit règlement est déposée séance tenante pour consultation.

40.02 1156425011

CA15 30 12 0387

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-L01-002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-L01, TEL QUE MODIFIÉ) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) »

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement numéro RCA09-L01-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le lotissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09 L01, tel que modifié) » afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à fixer la date et le lieu de l'assemblée publique de consultation en rapport avec le présent dossier.

ADOPTÉ

40.02 1156425011

CA15 30 12 0388

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-C01-4 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CERTIFICAT D'OCCUPATION ET CERTAINS CERTIFICATS D'AUTORISATION À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-C01, TEL MODIFIÉ)» AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) »

Madame Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement donne un avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, lui-même ou un autre conseiller à sa place présentera pour adoption, le règlement numéro RCA09-C01-4 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le certificat d'occupation et certains certificats d'autorisation à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-C01, tel modifié) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ». Copie dudit règlement est déposée séance tenante pour consultation.

40.03 1156425012

CA15 30 12 0389

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-PIIA01, TEL QUE MODIFIÉ) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) »

Monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement donne un avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, lui-même ou un autre conseiller à sa place présentera pour adoption, le règlement numéro RCA09-PIIA01-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ». Copie dudit règlement est déposée séance tenante pour consultation.

40.04 1156425013

CA15 30 12 0390

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-PIIA01-002 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-PIIA01, TEL QUE MODIFIÉ) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) »

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement numéro RCA09-PIIA01-002 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à fixer la date et le lieu de l'assemblée publique de consultation en rapport avec le présent dossier.

ADOPTÉ

40.04 1156425013

CA15 30 12 0391

AVIS DE MOTION - DU RÈGLEMENT NUMÉRO RCA03-11009-1 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES (RCA03-11009, TEL QUE MODIFIÉ) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) »

Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne un avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, lui-même ou un autre conseiller à sa place présentera pour adoption, le règlement numéro RCA03-11009-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ». Copie dudit règlement est déposée séance tenante pour consultation.

40.05 1156425014

CA15 30 12 0392

ADOPTION - PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO RCA03-11009-1 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES (RCA03-11009, TEL QUE MODIFIÉ) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) »

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement numéro RCA03-11009-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à fixer la date et le lieu de l'assemblée publique de consultation en rapport avec le présent dossier.

ADOPTÉ

40.05 1156425014

CA15 30 12 0393

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-104, INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DE L'USAGE " ANIMAUX DOMESTIQUES, SAUF GARDE ET DRESSAGE " DANS UN BÂTIMENT COMMERCIAL, SITUÉ AU 13990, RUE DE MONTIGNY, SUR LE LOT 1 156 595 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mardi 24 novembre 2015 relativement à la résolution numéro PP-104, intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'occupation de l'usage " animaux domestiques, sauf garde et dressage " dans un bâtiment commercial, situé au 13990, rue de Montigny, sur le lot 1 156 595 -District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.06 1155270005

CA15 30 12 0394

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-023 CRÉANT LA ZONE 593 À MÊME DE LA ZONE 538, AFIN NOTAMMENT D'Y AUTORISER L'USAGE « I.2 INDUSTRIE MOYENNE » ET LE MODE D'IMPLANTATION JUMELÉ, DANS LE DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue mardi le 24 novembre 2015 relativement au règlement numéro RCA09-Z01-023 créant la zone 593 à même de la zone 538, afin notamment d'y autoriser l'usage « I.2 Industrie moyenne » et le mode d'implantation jumelé, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.07 1150826007

CA15 30 12 0395

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-104, INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DE L'USAGE " ANIMAUX DOMESTIQUES, SAUF GARDE ET DRESSAGE " DANS UN BÂTIMENT COMMERCIAL, SITUÉ AU 13990, RUE DE MONTIGNY, SUR LE LOT 1 156 595 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la résolution numéro PP-104, intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'occupation de l'usage " animaux domestiques, sauf garde et dressage " dans un bâtiment commercial, situé au 13990, rue de Montigny, sur le lot 1 156 595 - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.08 1155270005

CA15 30 12 0396

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-023 CRÉANT LA ZONE 593 À MÊME DE LA ZONE 538, AFIN NOTAMMENT D'Y AUTORISER L'USAGE "I.2 INDUSTRIE MOYENNE" ET LE MODE D'IMPLANTATION JUMELÉ, DANS LE DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement numéro RCA09-Z01-023 créant la zone 593 à même de la zone 538, afin notamment d'y autoriser l'usage "I.2 Industrie moyenne" et le mode d'implantation jumelé, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

ADOPTÉ

40.09 1150826007

CA15 30 12 0397

ADOPTION - RÈGLEMENT RCA15-30071 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2016) »

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement RCA15-30071 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2016) ».

ADOPTÉ

40.10 1154860013

CA15 30 12 0398

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E131 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 800 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE VÉHICULES »

VU les articles 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (LRQ, c. C-11.4);

VU le paragraphe 2o de l'alinéa 2 de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (LRQ, c. C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA15-E131 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ pour le programme de remplacement de véhicules ».

ADOPTÉ

40.11 1151610010

CA15 30 12 0399

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E132 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 600 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE » (TRAVAUX EN RÉGIE)

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA15-E132 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour le programme de réfection routière » (travaux en régie).

ADOPTÉ

40.12 1151610009

CA15 30 12 0400

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E133 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE »

VU les articles 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4) ;

VU le paragraphe 2o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C 19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA15-E133 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique ».

ADOPTÉ

40.13 1154230010

CA15 30 12 0401

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E134 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE PROJETS DE MISE EN VALEUR DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES »

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4).

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA15-E134 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réalisation de projets de mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.14 1156239006

CA15 30 12 0402

ADOPTION -RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E135, INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 385 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS »

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA15-E135, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 385 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

ADOPTÉ

40.15 1152726031

CA15 30 12 0403

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E136 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS »

Vu les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement d'emprunt numéro RCA15 E136 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'acquisition de terrains ».

ADOPTÉ

40.16 1151528007

CA15 30 12 0404

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E137 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE LA MAISON DE LA CULTURE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES »

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA15-E137 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour la réalisation de la Maison de la culture Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.17 1156239007

CA15 30 12 0405

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E138 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 270 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES »

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA15 E138 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 270 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires ».

ADOPTÉ

40.18 1156239008

CA15 30 12 0406

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E139 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 250 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES »

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA15-E139 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 250 000 \$ pour la réalisation de divers travaux dans le cadre du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires ».

ADOPTÉ

40.19 1156239009

CA15 30 12 0407

ADOPTION -RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E140, INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE »

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA15-E140, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le programme de réfection routière ».

ADOPTÉ

40.20 1152726032

CA15 30 12 0408

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E141 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 800 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE RUES »

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA15-E141 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 800 000 \$ pour le Programme de réaménagement de rues ».

ADOPTÉ

40.21 1152726033

CA15 30 12 0409

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E142 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION »

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA15-E142 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux d'apaisement de la circulation ».

ADOPTÉ

40.22 1152726034

CA15 30 12 0410

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E143 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE PROTECTION DES COURS DE SERVICE »

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

VU l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA15-E143 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour le Programme de protection des cours de service ».

ADOPTÉ

40.23 1156239010

CA15 30 12 0411

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E144 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 50 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN »

VU les articles 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (LRQ, c. C-11.4);

VU le paragraphe 2o de l'alinéa 2 de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (LRQ, c. C-19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA15-E144 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain ».

ADOPTÉ

40.24 1151610011

CA15 30 12 0412

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA15-E145 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS »

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2o du deuxième alinéa de cet article;

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA15-E145 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du Programme de protection des bâtiments ».

ADOPTÉ

40.25 1153163007

CA15 30 12 0413

FERMETURE - RETRAIT - DOMAINE PUBLIC DE RUE ET RUELLES DE L'ENSEMBLE DES LOTS - NORD-EST - INTERSECTION - RUE SHERBROOKE EST ET DE LA 81^E AVENUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver le retrait du domaine public et décréter la fermeture à des fins de rue et ruelles les lots suivants et de recommander leur aliénation au profit du propriétaire riverain :

- Lot 1 875138 ;
 - Partie 1 874 838 (lot projeté 5 211 895) ;
 - Lot 1 874 983 (lots projetés 5 211 893 et 5 211 892) ;
 - Lot 1 875 137 (lots projetés 5211 886 et 5 211 887) ;
 - Lot 1 875 136 (lots projetés 5211 888 et 5 211 889);
- Le tout, tel que représenté au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉ

40.26 1150826008

CA15 30 12 0414

ORDONNANCE MODIFIANT - ANNEXE B - RÈGLEMENT RÉGISSANT LA CUISINE DE RUE (15-039) - AUTORISATION - ACTIVITÉS DE CUISINE DE RUE - PLACE DU VILLAGE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

ATTENDU que le Conseil de Ville a, lors de sa séance du 24 mars 2015, adopté la résolution CM15 0365 adoptant le règlement 15-039 intitulé Règlement régissant la cuisine de rue;

ATTENDU que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en concordance avec ce règlement, peut apporter des modifications à l'article 34 du dit règlement;

ATTENDU qu'il sera nécessaire de désigner un nouvel emplacement sur le territoire de l'arrondissement, soit le site de place publique du Village de Pointe-aux-Trembles;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser le site de la place du Village de Pointe-aux-Trembles pour un emplacement.

ADOPTÉ

40.27 1156425015

CA15 30 12 0415

RATIFICATION - AUTORISATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ANNÉE 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

DE modifier la résolution numéro CA15 30 05 0133, adoptée lors de la séance du 5 mai 2015, de façon à remplacer le document « Programmation des événements dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2015 », par celui en pièce jointe et de confirmer que les ordonnances qui y sont prévues sont applicables aux événements figurant au document faisant l'objet du remplacement;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer les permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » en conséquence.

ADOPTÉ

40.28 1154731001

CA15 30 12 0416

TITULARISATION - EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLEU - MONSIEUR PASCAL GRAVEL - MATRICULE 100019089 - PERMANENCE D'EMPLOI

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, Monsieur Pascal Gravel, matricule 100019089, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1152700009

CA15 30 12 0417

AUTORISATION - UTILISATION - RÉSERVE - PARCS - MODIFICATIONS APPORTÉES - STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIVISION DE L'INGÉNIERIE - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ÉTUDES TECHNIQUES - PROLONGATION - POSTE TEMPORAIRE -D'ARCHITECTE-PAYSAGISTE NO 60952 - POSTE - BANQUE D'HEURES D'AGENT TECHNIQUE EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE (CODE D'EMPLOI 783320) - PROCESSUS BUDGÉTAIRE 2016 , ET CE, SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU BUDGET PAR LES INSTANCES DÉSIGNÉES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser l'utilisation de la réserve pour fins de parcs au maximum de 194 000 \$ ainsi que les modifications apportées à la structure organisationnelle de la Division de l'ingénierie de la Direction du développement du territoire et études techniques (DDTET), de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en procédant à la prolongation du poste temporaire d'architecte-paysagiste no 60952 et d'un poste banque d'heures d'agent technique en architecture de paysage (code d'emploi 783320), dans le cadre du processus budgétaire 2016, et ce, sous réserve de l'approbation du budget par les instances désignées de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ

50.02 1152700007

CA15 30 12 0418

DÉPÔT - DÉCLARATION - INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT - ANNÉE 2016

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de la conseillère et des conseillers d'arrondissement, soit madame Nathalie Pierre-Antoine et messieurs Gilles Déziel et Manuel Guedes, à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2016.

ADOPTÉ

60.01 1154860016

CA15 30 12 0419

LEVÉE - SÉANCE

À 21 h 15

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2016.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

M^e Alain R. Roy, LL.M., OMA
Secrétaire d'arrondissement